

Rennes, le 27 janvier 2023

Patrick Jéhannin
Xx rue XXXXXXXXXXXX XXXXXXXX
35000 Rennes
à
Monsieur Frédéric Bourcier
Conseiller Municipal délégué aux sports
Hôtel de Ville - Place de la Mairie
CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Objet : « gala » de « MMA » du 4 février 2023
Votre référence : IF/AG/01.11 du 4 janvier 2023

Cher Monsieur,

Suite à mon rappel du 15 janvier, j'ai reçu in extremis, ce 20 janvier 2023 copie par courriel d'un courrier de votre part daté du 4 janvier (qui ne m'a en réalité jamais été adressé) en réponse à ma demande du 20 décembre visant à obtenir communication du compte-rendu d'une réunion du 7 décembre et de ses documents annexes concernant le soutien de Rennes Métropole à une soirée consacrée à des combats d'arts martiaux le 4 février prochain.

Vous m'indiquez qu'il n'y a pas eu de compte-rendu et que c'est en réponse à une demande d'aide à l'organisation d'un évènement, formulée auprès de la Ville via le portail associatif, qu'ont été définis la nature et l'importance du soutien de la Ville et de la Métropole.

Il a ainsi été décidé qu'à titre exceptionnel cet évènement allait bénéficier du réseau d'affichage mutualisé entre la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

Ce caractère exceptionnel renforce à mes yeux la signification du soutien apporté solidairement par les deux collectivités via la campagne d'affichage print et numérique qui a été officiellement conduite du 9 au 16 janvier dernier sur le mobilier urbain (avec un piètre succès commercial).

Du côté de la Ville, l'aide logistique consentie (chaises) - qui est en effet limitée - semble surtout symboliquement très regrettable puisque les statuts de l'Union Sportive Rennes qui porte officiellement le projet ont cantonné sa mission à « *l'organisation d'actions évènementielles citoyennes et solidaires* » et qu'il s'en faut de beaucoup que ce soit ici le cas.

Concrètement, j'ai observé que - piétinant vos prescriptions - l'organisateur a continué à utiliser jusqu'à la fin de l'année dernière le logo de Rennes Métropole sur les visuels constitutifs de la « carte » des combats. Il l'utilise encore par exemple dans les bandeaux des comptes ouverts sur les réseaux sociaux. Mais je serais surtout curieux de savoir ce qu'il est advenu ou/et ce qu'il adviendra des tenues officielles floquées du logo de Rennes Ville et Métropole commandées à la société Whipup, sur lesquelles vous ne m'avez pas apporté de réponse.

Ceci dit, votre transmission a le grand mérite d'objectiver la nature de l'évènement à venir que, pour des raisons de marketing loco-régional et de rapports de force nationaux, ses promoteurs et sympathisants présentent urbi et orbi comme un gala de MMA alors qu'il n'en est rien.

C'est pourquoi je vous remercie très sincèrement de m'avoir communiqué la convention intervenue entre la fédération sportive compétente et l'Union Sportive Rennes, qui établit sans la moindre ambiguïté que la manifestation du 4 février est une manifestation de Grappling Fight organisée en partenariat avec la Fédération française de lutte et disciplines associées et non une manifestation de MMA organisée en partenariat avec la Fédération française de boxe qui bénéficie de l'exclusivité de la délégation de service public pour cette dernière discipline.

Croyez bien que je n'ai aucun d'intérêt d'aucune sorte dans toutes ces affaires, mais j'ai à cœur d'être très vigilant sur le respect des conditions de la reconnaissance du MMA en France.

C'est pourquoi je regrette profondément que la Fédération française de lutte et disciplines associées s'entête à me refuser communication du code sportif version 2022 que l'Union Sportive Rennes s'est engagée à respecter pour être autorisée à organiser cet évènement.

Je vous informe enfin que, suite à votre correspondance, je vais formuler par courrier séparé une demande de communication du dossier qui a été constitué sur le portail associatif.

En conclusion, j'espère que - contrairement à ce qui s'est passé en septembre 2022 - une meilleure connaissance de ce dossier nous permettra à tous - et singulièrement aux médias - d'éviter de relayer et surtout d'encourager stupidement toutes sortes de prétentions tournant autour de la question du MMA, car elles n'ont vraiment rien d'innocentes.

En vous remerciant pour votre écoute, je vous prie de croire en toute ma considération.



Patrick Jéhannin

Copie pour information :

- Madame la Maire de Rennes
- Madame la Présidente de Rennes Métropole